

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE
AUX INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Exploitation d'une carrière de sables
Rubrique 2510.1**

**Commune de REBOURSIN
(Département de l'Indre - 36)**

Lieu-dit : « La Marzan »



**S.O.B.T.P.
Société Ouvrière de Bâtiments et Travaux Publics
6 rue de la Liberté
36150 SAINT-FLORENTIN**

OBJET DU DOSSIER - PRESENTATION

Créée en 1980 sous la forme d'une société coopérative ouvrière de production anonyme, la Société Ouvrière de Bâtiment et de travaux publics, connue sous l'identité S.O.B.T.P., a développé deux secteurs d'activité, l'une en travaux publics (assainissement, trottoirs, canalisations, réseaux...) et l'autre en bâtiment. La clientèle est essentiellement locale.

La carrière de La Marzan a été acquise pour d'une part, subvenir aux besoins propres des chantiers de travaux publics de l'entreprise en sable et d'autre part, disposer d'une excavation permettant d'accueillir les déblais de chantiers de terrassement, pour lesquels les solutions d'accueil manquent dans le secteur.

L'autorisation d'exploiter en vigueur arrivera à échéance en avril 2011, sans que la totalité du gisement disponible dans l'emprise de la carrière n'ait été extraite. La S.O.B.T.P a donc décidé d'engager les démarches administratives pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière.

L'emprise concernée par le projet et les conditions d'exploitations resteront identiques^b. La société continuera à se servir de ce site pour y déposer les déblais issus des chantiers de travaux publics qu'elle réalise.

Le projet d'exploitation porte sur une surface de 46 948 m² (4 ha 69 a 48 ca) pour une superficie restant à extraire de 13 500 m².

^b En 1991, l'autorisation portait sur une partie de la parcelle n°62. Cette dernière a fait l'objet d'un découpage en deux parties et est devenue n°67 et 68. Seule la parcelle 68 est sollicitée en poursuite d'exploitation. Sa surface cadastrale est légèrement inférieure à celle autorisée. Les 52 m² appartenant aujourd'hui à la parcelle n°67 ne sont pas concernés par la demande. Cette surface n'a pas été touchée par l'activité et est restée dans son état initial.

LOCALISATION REGIONALE



Département du LOIR-ET-CHER

Département du CHER

Département de l'INDRE

REBOURSTIN



Localisation du site de carrière

REBOURSTIN

Commune d'implantation du projet

— Limite de département

Source : Extrait de la carte IGN régionale R08 Centre
Echelle : 1 / 200 000






PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière (rubrique 2510.1 des ICPE) sur le territoire de la commune de REBOURSIN (département de l'Indre),

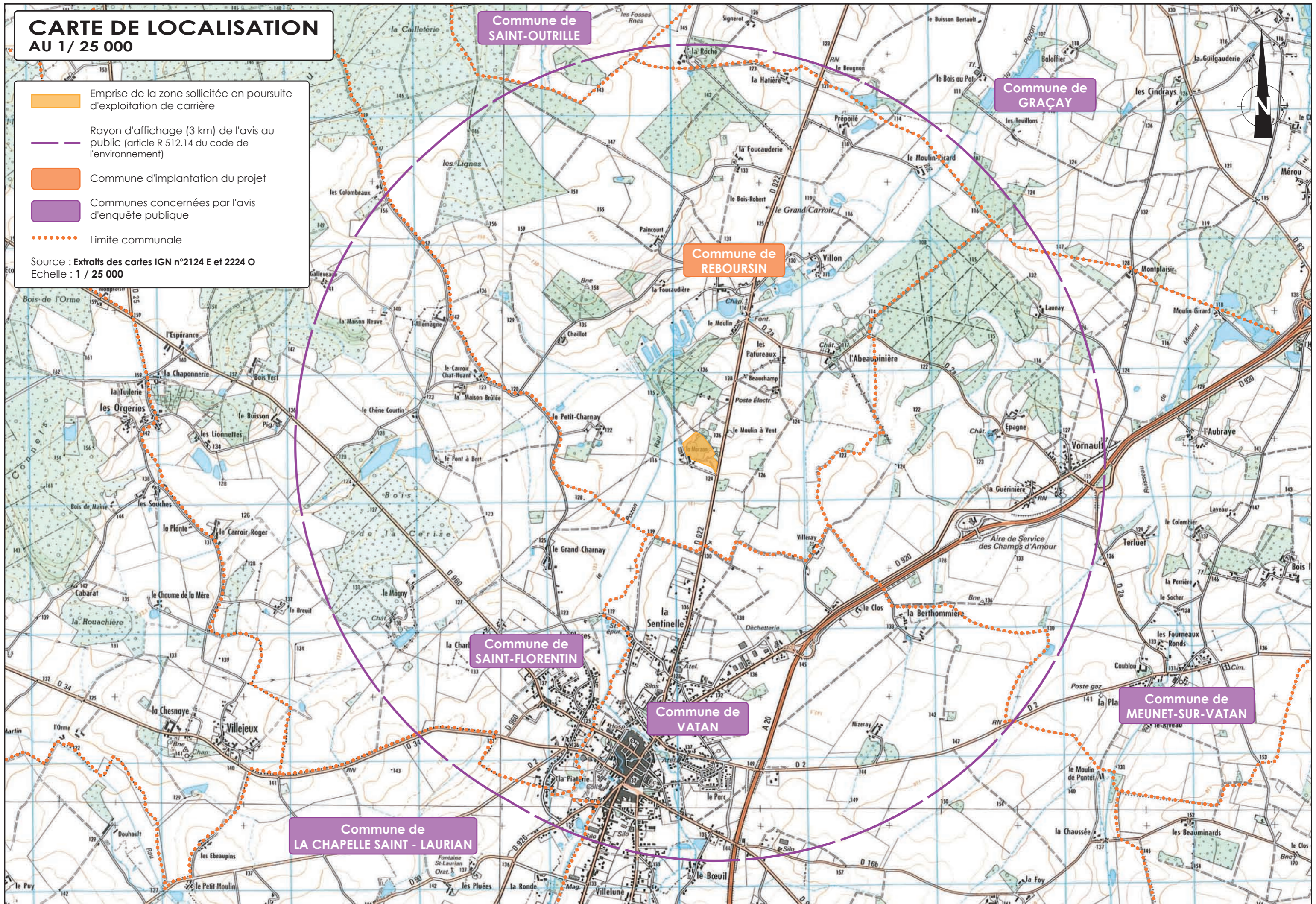
Demandeur	: Société Ouvrière de Bâtiment et de Travaux Publics - S.O.B.T.P
Substances à extraire et à traiter	: Sable
Superficie sollicitée en autorisation	: 46 948 m ² (4 ha 69 a 48 ca),
Superficie restant à extraire dans l'emprise	: 13 500 m ² (1 ha 35 a 00 ca)
Epaisseur moyenne de découverte	: 0,25 m sur la surface restant à décaper
Epaisseur de gisement exploité	: 6 m en moyenne
Volume de gisement à extraire	: 81 000 m ³ environ
Tonnage à extraire	: 122 000 tonnes environ (d = 1,5 environ)
Mode d'exploitation de la carrière	: A ciel ouvert, en fouille sèche, par campagnes, Gradins de 6 m de hauteur en moyenne, Extraction à l'aide d'engins mécaniques (pelle hydraulique ou chargeur). Evacuation par camions.
Production moyenne	: 2 000 t/an
Production maximale commercialisable	: 20 000 t/an, en cas de chantiers importants dans le secteur.
Destination des matériaux	: Chantiers du bâtiment et des travaux publics de l'entreprise dans le département de l'Indre et en général dans un rayon de 50 km autour de la carrière.
Evacuation	: Camions de 15 tonnes de charge utile en moyenne. : 1 à 5 rotations par jour en moyenne. Des stocks de matériau restent en place entre deux campagnes d'extraction et sont évacués en dehors des campagnes d'extraction.
Horaires de fonctionnement	: Lors des campagnes d'exploitation, le site est généralement ouvert de 8h00 à 17h30
Personnel sur le site	: 1 à 6 personnes
Remise en état	: <ul style="list-style-type: none">• Mise en sécurité du site• Remblayage à niveau de l'excavation à l'aide de matériaux inertes extérieurs provenant uniquement des chantiers de terrassement de l'entreprise à raison de 1 000 m³/an par an environ^c.• Régalage de la terre végétale pour remise en état et plantation en vue d'un reboisement du site
Durée nécessaire pour extraire le gisement contenu dans la carrière	: 30 ans

^c Le volume des apports des matériaux inertes extérieurs indiqués tient compte d'un volume minimal estimé par rapport aux besoins du secteur et aux besoins propres de l'entreprise.

CARTE DE LOCALISATION AU 1 / 25 000

-  Emprise de la zone sollicitée en poursuite d'exploitation de carrière
-  Rayon d'affichage (3 km) de l'avis au public (article R 512.14 du code de l'environnement)
-  Commune d'implantation du projet
-  Communes concernées par l'avis d'enquête publique
-  Limite communale

Source : Extraits des cartes IGN n°2124 E et 2224 O
Echelle : 1 / 25 000



DONNEES CADASTRALES

Commune : REBOURSIN
Lieu-dit : « La Marzan »
Parcelle : ZK n° 59 et 68

DONNEES TOPOGRAPHIQUES

exprimées en m NGF, d'après les données topographiques de la carte IGN au 1/25000 et le relevé de terrain

Cote des terrains naturels	:	De 120 m NGF à l'angle nord-ouest à 132 m NGF en limite nord (zone exploitable entre 123 et 131 m NGF)
Cote minimale du carreau	:	123 m NGF
Hauteur du front d'exploitation	:	1 gradin de 8 m au maximum
Cote de la nappe des sables au droit du site	:	Nappe captive sous 11 m d'argile impliquant un niveau maximal de la nappe à 109 m NGF – soit 14 m sous le niveau du carreau de la carrière, dans la mesure où la couche d'argile est maintenue en place. (Le niveau statique dans les forages aux abords est au maximum de 121,20 m NGF)
Cote des terrains remis en état	:	Remblayage à niveau de l'excavation
Coordonnées Lambert II étendues (au centre de la zone)	:	X = 560 500 m et y = 2232 900 m

En application du titre I du Livre V du code de l'environnement (article L.515-1 en particulier) ce document constitue un dossier de demande au titre des rubriques de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE):

***demande d'autorisation de poursuite d'exploitation de carrière (rubrique 2510-1)-,
sur le territoire de la commune de REBOURSIN***

Le dossier de demande a été établi conformément aux dispositions des articles R.512-3 et R.512-6 du Code de l'Environnement.












L'étude d'impact qui accompagne la demande sera soumise à enquête publique sur la commune de REBOURSIN.

Un affichage d'avis au public du déroulement d'une enquête publique aura lieu sur les communes dont une partie du territoire est situé à une distance inférieure à 3 km, prise à partir des limites du périmètre demandé. Les communes concernées a priori sont SAINT-OUTRILLE, GRACAY, MEUNET-SUR-VATAN, LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN, VATAN et SAINT-FLORENTIN. La liste sera établie officiellement par la Préfecture de l'Indre.

PLAN PARCELLAIRE

Département : **Indre**
Commune : **Reboursin**
Section : **ZK**
Feuille : **ZK 01**



-  Limite de la zone autorisée par A.P. du 10/04/1991 sollicitée en poursuite d'exploitation de carrière
-  Numéro de parcelle concernée
-  Zone restant à extraire et à remblayer par des matériaux inertes extérieurs
-  Emprise à extraire au cours des 15 années suivant l'AP d'autorisation si une autorisation de défrichement s'avère nécessaire (demande d'autorisation de défrichement déposée en juillet 2011 pour avis)
-  Emprise de la zone sur laquelle porte la demande d'autorisation de défrichement
-  Emprise de la zone remblayée par des matériaux inertes extérieurs
-  Zone en cours de remblayage par des matériaux inertes extérieurs
-  Zone restant à remblayer
-  Piste d'accès
-  Habitation
-  Hangar et bâtiments agricoles

▶ Les aires de stockage des matériaux sont évolutives sur le carreau

Source : Plan parcellaire issu de "cadastre.gouv.fr"
Echelle : 1 / 2 000

